

Espaces verts - Programme 1999 de travaux - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des tranches annuelles d'investissement prévues au budget 1999, la Commission Environnement propose les travaux d'investissement suivants :

. au titre du chapitre 90.823.2158.00507/34000 350 KF

installations, matériels et outillages techniques

. au titre du chapitre 90.823.2188.00507/34000 500 KF

mobiliers : bancs publics, corbeilles à papiers, jeux, ...

. au titre du chapitre 90.823.2312.00507/34000 1 140 KF

. au titre du chapitre 90.92.2312.91008 - Budget 06 : 225 KF

Parc à sangliers - Forêt de Chailluz - Mise en conformité des clôtures

. au titre du chapitre 90.92.2312.00514 - Budget 06 : 145 KF

Parcours Sportifs - Forêt de Chailluz et Bregille - Réhabilitation

Travaux de gros entretien et d'amélioration d'espaces verts

- soins aux grands arbres des promenades 130 KF

- grosses réparations en espaces verts dont clôtures, amélioration de l'arrosage des promenades 220 KF

- aménagement du Parc de la Famille (3^{ème} tranche) 200 KF

- aménagement des Jardins Familiaux de Montoille (3^{ème} tranche) et Vaïtes (1^{ère} tranche) 300 KF

- aménagement de la place Flore (espaces verts et fleurissement) 100 KF

- aménagement d'une aire de jeux de boules Boulevard Allende (partie) 60 KF

- aménagement d'une plateforme expérimentale de compostage (1^{ère} tranche) 50 KF

- travaux divers d'amélioration des espaces verts, quartier des Clairs-Soleils 80 KF

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter ce programme de travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les pièces et marchés éventuels à intervenir pour la réalisation de ces travaux,
- solliciter les aides financières de l'Etat et du Département du Doubs,
- inscrire et reprendre au Budget Supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations, en recettes au chapitre 90.823.(1321 et 1323) 00507.34000 et en dépenses au chapitre 90.823.2312.00507.34000,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations, en recettes au chapitre 90.92.1323 (00514 et 91008) 34000 - budget 06 et en dépenses au chapitre 90.92.2312 (00514 et 91008) 34000 - budget 06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce programme.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.